



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 2 mars 2026

Au Conseil communal de Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 01/02.2026
Demande d'un crédit de CHF 131'000.00 pour financer l'assainissement des 126 derniers points lumineux du réseau d'éclairage public

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a étudié ce préavis lors d'une séance tenue le 10 février 2026 en présence de notre syndic Stéphane Porzi et de M. Anthony Hennard, municipal. Nous les remercions pour les réponses apportées à nos questions. La Commission des finances a pu siéger au complet.

La Municipalité nous a confirmé que le coût indiqué correspondait bien au prix du marché pour le simple remplacement de luminaires avec conservation du corps des lampadaires. Ce montant pourrait paraître plutôt élevé (en moyenne mille francs par luminaire) mais il s'explique par le fait, selon les explications de la Municipalité, que le remplacement ne porte pas que sur les ampoules mais aussi sur l'appareillage intégré dans le corps des lampadaires.

Amorti sur 10 ans, cet investissement représente une charge d'amortissement de CHF 13'000.- par an pour une économie annuelle de charge d'énergie estimée par la Municipalité, à CHF 8'500. Durant les 10 premières années, la charge nette sera donc de CHF 4'500. Le montant sera lui « remboursé » sur 15 ans, si l'économie annoncée dans le préavis se confirme. Pour lever tout doute, la Commission des finances précise qu'elle a jugé que son mandat ne s'étendait pas à la vérification des hypothèses retenues par la Municipalité pour aboutir au montant de CHF 8'500.

A priori il semble opportun de finaliser formellement le renouvellement de ces derniers points lumineux afin de disposer d'un équipement homogène sur la Commune de sorte que la Commission des finances recommande d'approuver ce préavis.

Sortant du cadre strict de ses compétences, elle demande à la Municipalité de s'assurer que les lampadaires de style « Montmartre » présents sur plusieurs secteurs concernés, soient équipés de sources de lumière adaptées à ce style, l'ambiance villageoise/vieille ville dégagée et voulue par l'installation de ces lampadaires étant bien entendu différente de celle dégagée par les lampadaires qui éclairent les routes cantonales ou autres routes importantes.

Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, la Commission des finances, vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°01/02.2026
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à assainir les 126 derniers points lumineux du réseau d'éclairage public par la pose de luminaires LED;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 131'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Pour la Commission des Finances :



Nicolas Cottier, Pdt